

Luxembourg, le 14 novembre 2025

Groupe de travail MAE-ONGD

Réunion du 19 décembre 2024 à 14h30 au Cercle des ONGD

Projet de compte-rendu

Participant.e.s

Pour le ministère des Affaires étrangères (MAE) :

- M. Georges Ternes, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- M. Thomas Barbencey, Directeur adjoint, Coordination générale
- Mme Virginie Gilbert, Desk ONGD, Sensibilisation et éducation au développement
- M. Jorge Rodrigues, Desk ONGD, Cofinancements
- Mme Lara Schaeffer, Desk ONGD, Accords-cadres développement
- M. Jean Yannick Damy, Desk - coopérants

Pour les ONGD :

- Mme Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- Mme Estelle Lyon- Chaudron, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Renforcement des capacités
- M. François-Xavier Dupret, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Analyse et partenariat
- M. Luc Siebenaller, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Président
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Vice-Président
- M. Frédéric Hauptert, Care Luxembourg, Directeur
- Mme Héloïse Cagnet, Aide internationale à la Croix-Rouge luxembourgeoise, Gestionnaire de projets
- M. Thomas Kauffmann, Médecins sans frontières, Directeur
- Mme Aude Ehlinger, ASTM, Coordinatrice générale, membre de la délégation du secteur SENS/ED
- Mme Geneviève Krol, Fairtrade, Directrice, membre de la délégation du secteur SENS/ED
- Mme Delphine Dethier, SOS FAIM Luxembourg, Directrice, membre de la délégation SENS/ED
- M. Martin Lagneau, Humanity and Inclusion Luxembourg, Directeur, membre de la délégation SENS/ED

Excusée :

- Mme Véronique Weis, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Vice-Présidente

1. Approbation de l'ordre du jour

Le point 7.1.1 Révision des conditions générales est avancé en premier lieu. L'ordre du jour est approuvé.

2. Révision des conditions générales

Coopérants et Congés de coopération

Mise au point à la suite du CID concernant l'octroi du statut de coopérant :

- Le statut de coopérant est uniquement accordé pour des projets en cours de cofinancement du ministère (donc pour des ONG agréées). Cette condition de projets en cours est valable pour les remboursements associés.
- Cette condition de projets en cours est également valable pour les demandes d'octroi de congés de coopération : lorsque l'ONGD fait une demande de congé, elle doit prévenir l'employeur du salarié concerné au moins 2 mois en avance.

Le MAE confirme que les réunions internationales ne rentrent pas dans ce cadre (concerne uniquement les missions directement liées à un projet). De plus, les missions de prospections en amont du projet ne sont pas finançables sous cet instrument, les conditions n'étant pas remplies.

Les demandes de remboursement doivent arriver dans les délais c'est-à-dire endéans les 6 mois.

Le Cercle partagera ces informations aux ONGD dans sa Newsletter (WAL).

Délai de réponse des Projets à cofinancement simple

Le MAE propose d'augmenter les délais de traitement à 3 mois pour les demandes de cofinancement des projets de coopération, ce qui permettrait de demander des révisions de la proposition tout en restant dans les délais.

Ce délai supplémentaire permettrait également de fixer le paiement de la première tranche après le 15 janvier, en l'imputant au budget de la première année de mise en œuvre du projet plutôt que sur l'année précédente. Cela garantirait que l'ONGD reçoive les frais administratifs sur les années budgétaires du projet.

3. État des lieux : appel à propositions Cofinancement

Second appel à propositions 2024 : 15 ONGD ont fait une demande de subsides pour un total de 20 projets (+10% par rapport aux années précédentes).

- ⇒ 9 projets sont retenus pour un montant de 5,6 MEUR (+27% par rapport à l'appel à l'appel à propositions 1 de 2024), dans 9 pays différents : Ouganda, Népal, Malawi, Burkina Faso, Cameroun, Laos, Bénin, Cap Vert et Cuba.
- ⇒ Causes des projets non-retenus : dossiers incomplets ou non éligibles. Le debrief a été fait aussi auprès du Cercle pour considérer les causes dans la formation et l'accompagnement des ONGD. Plusieurs ONG non retenues ont demandé des réunions avec le MAE, elles ont toutes la possibilité de resoumettre leur.s projet.s et ont été redirigées vers le Cercle. Plusieurs demandes d'appui conseil ont été reçues à la date du GT.

4. État des lieux : prolongation des Accords-cadres sensibilisation et éducation au développement

Le MAE a reçu 13 demandes d'extension des accords-cadres (AC) SENS/ED et 2 demandes d'extension des mandats (CITIM et Rethink Your Clothes). Cependant, 1 demande d'AC a été retirée par l'ONGD en raison du manque de fonds propres. La procédure d'analyse des 14 demandes est clôturée et le MAE est en attente de l'ouverture du budget 2025 par l'IGF pour procéder à l'instruction financière des demandes.

Sur les 14 demandes, 1 seule répondait à tous les critères. Les autres demandes ont nécessité des révisions, notamment concernant le dépassement du budget maximal inscrit dans la lettre du MAE du 31

mai 2024, des erreurs de formule dans le budget, des attributions de budgets sur les mauvaises lignes budgétaires, des confusions entre les budgets demandés et les budgets prévus incluant les soldes, des incohérences entre les tableaux budgétaires et les conventions de coopération, des révisions du programme qui n'avaient pas été reprises dans la demande, etc...

Le MAE souhaite également rappeler que :

- Le financement propre de l'ONGD (minimum 20% du budget total) est soumis aux mêmes Conditions générales que la part MAE ;
- Une ONGD ne peut décider unilatéralement que le MAE en année « n » couvrira des frais préfinancés par l'ONGD en année « n-1 » (RH ou activités).

5. GAFI Risk-Based Approach

Le questionnaire pour récolter les données 2023 a été lancé le 1er juillet avec une deadline fixée au 15 septembre (ce timing sera conservé pour les années suivantes). Au final toutes les ONGD ont répondu.

Le MAE rappelle qu'il ne fera pas une relecture des données introduites comme lors de la 1ère fois, ni de demandes de corrections, car c'est de la responsabilité de l'ONGD de vérifier l'exactitude et la véracité des données.

Le but du questionnaire est de savoir si les mesures de mitigation sont suffisantes lorsqu'une ONGD est exposée à un risque, dans le cas contraire, le MAE peut mandater une évaluation pour formuler des recommandations pour que l'ONGD puisse mettre en place ces mesures.

Suites : le MAE a procédé à une modification des conditions générales pour préciser qui l'ONGD doit contacter en cas de suspicion de fraude, FT, etc. Le MAE enverra la modification à l'issue du GT.

Le Cercle rappelle qu'il a organisé une réunion d'échange des pratiques sur le sujet, d'autres ateliers et formations sont déjà planifiés en 2025. Une conférence est déjà prévue fin janvier / début février avec le Ministère de la justice pour une mise à niveau des CA des ONGD.

6. ASSISES 2025 : idées de sujets

Date : 7 et 8 mai à la Luxexpo, le Cercle animera la matinée du 8. Le sujet reste à définir.

7. SENS : restructuration du secteur

La note de cadrage envoyée au MAE sera publiée sur l'espace ONG du site du Ministère.

Une réunion préparatoire avec les ONGD a eu lieu lundi 16 décembre pour présenter la note de cadrage préparée par la délégation.

Le MAE remercie la délégation pour le travail réalisé et les échanges lors des différentes réunions sur le sujet. Il souligne que cette note de cadrage permet une excellente base de travail même si quelques points restent à clarifier. Il propose une réunion début janvier 2025 pour pouvoir aller rapidement de l'avant.

Le MAE confirme que les projets pilotes SENS/ED annuels seront **financés à 100% en 2025**, à travers une enveloppe budgétaire **de 1,6 MEUR**. Les versements se feront cependant en plusieurs tranches, pour assurer une absorption réaliste du budget.

Le MAE prend note des éléments qui figurent dans la note de cadrage, notamment relatifs à la mise en place d'un cadre stratégique commun, et d'un comité de pilotage de transition, et propose qu'une réunion soit organisée très prochainement pour discuter en détail des propositions reprises dans le document.

Le Cercle remercie le MAE pour son retour positif à cette étape importante pour le secteur. Elle remercie également le MAE d'avoir augmenté le budget qui permettra à toutes les ONGD de continuer leur travail en SENS/ED.

Concernant le dossier « Maison des ONGD », le bâtiment situé au 55 avenue de la Liberté a été retenu. Une contribution financière des ONGD logeant dans la maison sera à prévoir.

A noter qu'à côté de la Maison des ONGD, le propriétaire envisage de louer l'autre partie du rez-de-chaussée à un restaurant qui sera en cohérence avec le concept de Maison des ONGD.

La délégation SENS/ED a tenu à présenter le PowerPoint qu'elle a réalisé sur le contenu de la note de cadrage afin que tous les membres du GT prennent connaissance de son contenu.

Présentation des 4 chantiers :

- Chantier A : vision sectorielle
- Chantier B : révision du cadre institutionnel et opérationnel
- Chantier C : renforcer et préparer les ONGD pour les programmes 2026 - 2030
- Chantier D : renforcer la visibilité et l'attractivité du secteur

La délégation souligne l'importance de mobiliser l'ensemble des ONGD, mais aussi de garder la spécificité de chacune d'entre-elles.

Le MAE approuve la désignation d'un comité de pilotage de la transition (CPT) par les ONGD en tant qu'instance qui aura la charge du pilotage politique et stratégique de la restructuration.

Le CPT répondra aux instances du Cercle (CA et AG). La coordination de ces chantiers se fera par la personne en charge de l'ECM au Cercle, qui sera recrutée sous peu.

La délégation rend attentif au fait que le calendrier proposé dans la NC est très serré.

Concernant l'enveloppe budgétaire de 1,6 MEUR, les modalités seront précisées en janvier et discutées avec le MAE, avec la garantie qu'il n'y aura pas de double financement. Il y aura des projets de capitalisation et des projets d'expérimentation.

La délégation précise qu'un sondage a été lancé le 18 décembre auprès de la trentaine d'ONGD actives en SENS/ED pour connaître leur intérêt à participer à ces différents chantiers et aussi savoir comment accompagner les ONGD en difficulté (par rapport à leur personnel en SENS/ED).

8. AOB :

a. Rencontre de la Commission des Affaires étrangères en amont de la déclaration du Ministre

Le Cercle rencontre annuellement la Commission des Affaires étrangères (CAE) pour nourrir le débat sur la coopération, avant que le Ministre fasse sa déclaration. Le Cercle rencontrera la CAE le 20 janvier (à confirmer) et enverra sa préparation en amont au MAE.

L'avenir de la SENS/ED sera à l'ordre du jour.